

### LEGENDE DES PARKINGS

- INTERDICTION D'AFFICHER
- 4 AFFICHES\* AUTORISEES
- 2 AFFICHES\* AUTORISEES
-  2 AFFICHES\* AUTORISEES  
le long de l'avenue A. Pinay  
AU NIVEAU DU PARKING DAUDET

\*DIMENSIONS MAXIMALES AUTORISEES :  
Affiches : Hauteur : 1 m - Largeur : 0,60 m

### EMPLACEMENTS DES PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE

**Avenue Frédéric Mistral**  
*(face Avenue Rodolphe d'Aymard)*

**Avenue Jean Henri Fabre**  
*(contre mur local municipal)*

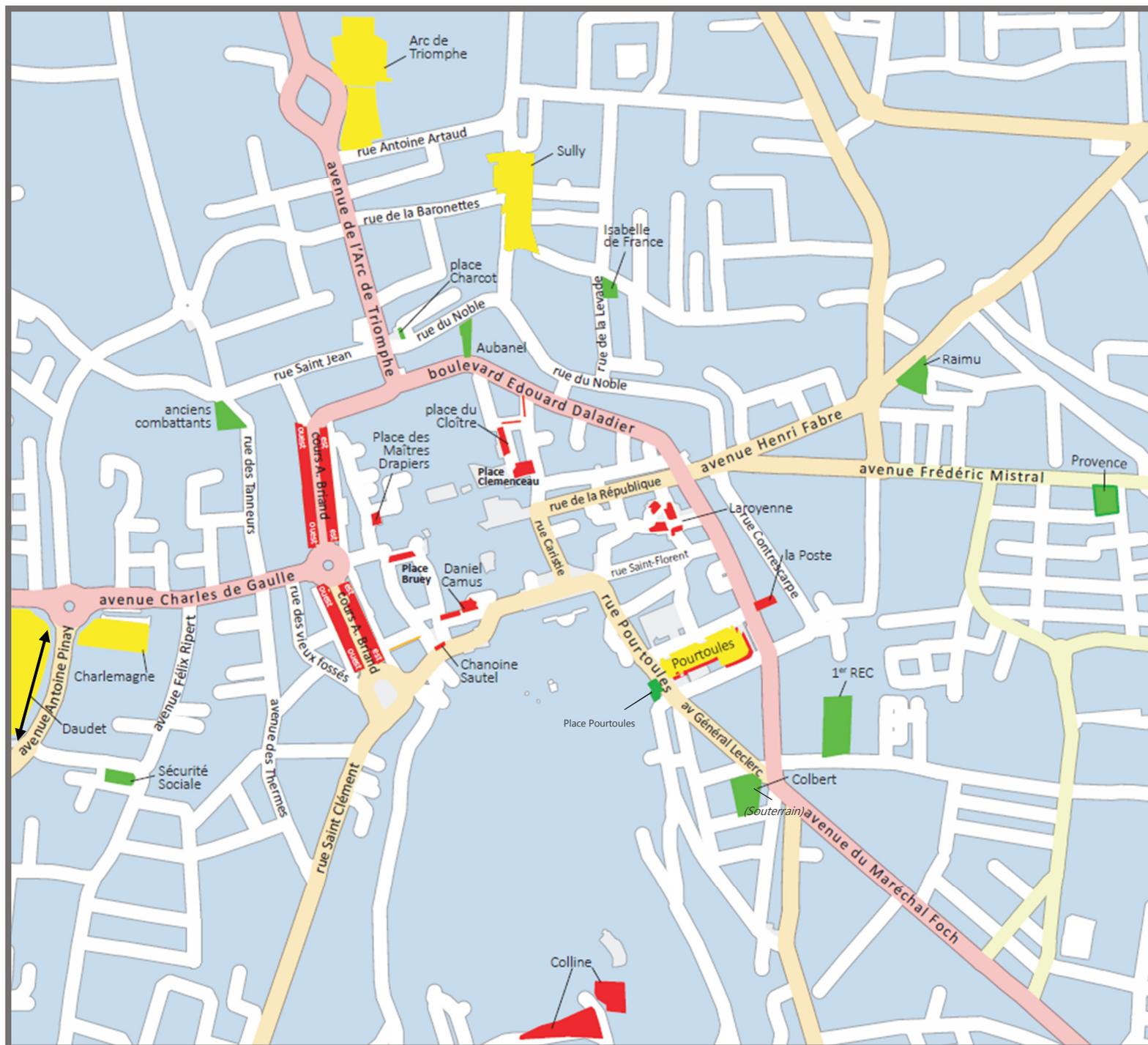
**Avenue Charles Dardun**  
*(en face du Collège)*

**Avenue des Etudiants**  
*(côté stade - face entrée du Lycée,  
contre le mur des services techniques,  
au niveau du parking bus)*

**Gymnase Purpan / Fourchevieilles**

**Parking de l'Arc de Triomphe**

**Route du Parc**  
*(face à la Clinique du Parc)*



# INTERDICTION D’AFFICHER

## SUR LES PARKINGS SUIVANTS

- Parking de la Colline  
(Allée du docteur Rassat)
- Parking souterrain - Cours Pourtoules
- Square du Chanoine Sautel
- Place Daniel Camus
- Place Bruey
- Place Clémenceau
- Place des Maîtres drapiers
- Place du Cloître
- Parking Laroyenne
- Cours Aristide Briand (est-ouest)

## SUR LES PANNEAUX D’AFFICHAGES MUNICIPAUX SUIVANTS

- Rue Paul Bert
- Cours Aristide Briand (Jeu de boules / mur mitoyen LEP)
- Rue des Tanneurs (côté Gasparin / près des feux tricolores)
- Avenue Général Leclerc (contre mur de l’école Pourtoules)
- Avenue Maréchal Foch (Niveau Archéologique)

**MERCI DE PRENDRE NOTE QUE L’AFFICHAGE EST INTERDIT SUR TOUS LES AUTRES LIEUX NON INDIQUES SUR CE PLAN.**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter la Direction du Commerce et de l’Occupation du Domaine Public  
par téléphone au **04.90.51.42.07** ou par mail à [odp@ville-orange.fr](mailto:odp@ville-orange.fr)

Hôtel de Communauté, 307 Avenue de l’Arc de Triomphe - 84100 ORANGE  
Accueil du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 - le vendredi de 08h30 à 11h30

